

Comité de développement des athlètes	
	Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.
Mandat	Le comité de développement des athlètes est un comité du conseil d'administration de Racquetball Canada (RC). Sa principale responsabilité est de superviser et de mettre en œuvre la section du plan d'exploitation de Racquetball Canada consacrée au <i>développement des athlètes de la base</i> .
Fonctions principales	<p>Le comité s'acquittera des principales tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre des ressources pour soutenir le cheminement de développement de l'athlète dans les étapes du DLTA <i>Apprendre à s'entraîner</i> et <i>S'entraîner à la compétition</i>. • Créer des partenariats avec des organisations pour aider à développer le racquetball (par exemple, les Boys and Girls Clubs, d'autres organisations sportives, les YMCA). • Collaborer avec le comité de haute performance pour soutenir et améliorer le développement des joueurs d'âge junior. • Développer et mettre en œuvre des événements pour mettre en valeur racquetball et promouvoir la participation. • Avec la directrice administrative, élaborer le budget annuel du comité qui sera recommandé au conseil d'administration de RC pour approbation. <p>Le comité aura l'autorité de retenir, avec l'approbation du conseil et aux frais de Racquetball Canada, les services de ressources externes au besoin.</p>
Autorité	<p>Le comité exercera son autorité conformément au plan d'exploitation de Racquetball Canada et aux dispositions supplémentaires énoncées dans le présent mandat et le fera sans interférence du conseil d'administration, sauf si cela est décrit dans le présent document.</p> <p>Le comité, avec l'approbation du conseil, peut créer des sous-comités ou des groupes de travail pour traiter de questions spécifiques en rapport avec le mandat du comité.</p>
Composition	<p>Le comité sera composé de trois (3) personnes nommées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration désignera l'une des trois personnes pour agir en tant que président.</p> <p>La directrice administrative de Racquetball sera membre d'office de ce comité.</p> <p>Les membres du comité ont un mandat de trois (3) ans, qui peut être renouvelé par le conseil d'administration. Un (1) membre du comité sera nommé par rotation pour un mandat de trois (3) ans.</p>
Réunions	Le comité se réunira par téléphone ou en personne, selon les besoins. Les réunions se tiendront à la demande du président.
Ressources	Le comité recevra les ressources raisonnables nécessaires de Racquetball Canada pour remplir son mandat, tel qu'approuvé par le conseil d'administration de RC. Le comité peut, de temps à autre, recevoir un soutien administratif de Racquetball Canada.

Rapport	Des rapports d'étape lors d'une réunion du conseil d'administration, ou rapports complets lors d'une réunion des membres, sont présentés par voie électronique par le président ou la directrice administrative de Racquetball Canada
---------	---

Approbation et révision	Le conseil d'administration réexaminera régulièrement le présent mandat, avec la contribution du comité, le cas échéant.
Autre	

Mandat du comité des finances et de la vérification

"Organisation" fait référence à : Racquetball Canada _____

	Comité des finances et de la vérification
	Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.
Mandat	Le comité des finances et de la vérification est un comité permanent du conseil d'administration de l'Organisation. Il est responsable de la surveillance de la vérification et du rapport d'affaires, des politiques et stratégies financières et de la gestion des risques financiers.
Fonctions principales	<p>Le comité s'acquittera des principales tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• conseiller le conseil d'administration sur la conformité aux exigences légales et réglementaires;• déterminer l'adéquation des contrôles financiers internes de l'Organisation et des procédures de rapport financier au conseil d'administration, aux membres et aux organismes de financement;• élaborer et superviser la mise en œuvre de politiques financières visant à protéger les actifs et les flux de revenus de l'Organisation;• examiner et approuver la portée de la vérification annuelle et les honoraires de vérification à payer, et recommander chaque année la nomination d'un vérificateur à l'assemblée annuelle;• s'assurer que tous les problèmes, questions ou préoccupations soulevés par le vérificateur sont traités rapidement et de manière satisfaisante par le conseil;• au besoin, recevoir des rapports et conseiller le conseil sur toute enquête gouvernementale, tout litige, tout différend contractuel ou toute question juridique importante;• conseiller le conseil d'administration sur la gestion des risques et les politiques et programmes d'assurance;• travailler avec le personnel pour examiner et évaluer les budgets, et donner des conseils sur les recommandations budgétaires au conseil d'administration;• fournir une expertise pour améliorer la qualité des discussions du conseil d'administration sur les questions financières et faciliter la prise de décisions financières efficaces du conseil d'administration;• toute autre tâche que le conseil d'administration peut déléguer au comité de temps à autre. <p>Le comité aura le pouvoir de mener des enquêtes et de retenir, avec l'approbation du conseil et aux frais de l'Organisation, les services de ressources extérieures, y compris de conseillers juridiques ou d'autres experts.</p>

<p>Autorité</p>	<p>Le comité exercera son autorité conformément aux statuts et aux dispositions supplémentaires énoncées dans le présent mandat, et ce, sans ingérence du conseil d'administration.</p> <p>Le comité est un agent limité du conseil en ce qui concerne les questions de vérification, et un conseiller actif du conseil pour toutes les autres questions financières. Le comité, avec l'approbation du conseil, peut créer des sous-comités ou des groupes de travail pour traiter de questions spécifiques en rapport avec le mandat du comité.</p>
<p>Composition</p>	<p>Le comité est composé du trésorier (qui préside le comité) et de trois autres personnes nommées par le conseil d'administration lors de l'assemblée annuelle ou d'une réunion du conseil. Au moins un membre du comité sera un CPA ou son équivalent, ou aura des compétences financières telles qu'interprétées par le conseil dans son jugement commercial.</p> <p>Les membres du comité ont un mandat de trois (3) ans, qui peut être renouvelé par le conseil d'administration.</p>
<p>Réunions</p>	<p>Le comité se réunira par téléphone ou en personne, selon les besoins. Les réunions se tiendront à la demande du président.</p>
<p>Ressources</p>	<p>Le comité recevra les ressources nécessaires de l'Organisation pour remplir son mandat. Le comité peut, de temps à autre, recevoir un soutien administratif de l'Organisation.</p>
<p>Rapport</p>	<p>En tant que comité permanent de l'Organisation, le comité fonctionne indépendamment de la direction et du conseil. Les rapports d'étape lors d'une réunion du conseil, ou les rapports complets lors d'une réunion des membres, sont présentés par le président.</p>
<p>Approbation et révision</p>	<p>Le conseil d'administration réexaminera régulièrement le présent mandat, avec la contribution du comité, le cas échéant.</p>
<p>Autre</p>	<p>Les dispositions des règlements administratifs relatives au comité des finances et de la vérification s'appliquent également.</p>

	Comité de gouvernance, des nominations et d'éthique
	Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.
Mandat	Le comité de gouvernance est un comité du conseil d'administration de Racquetball Canada (RC). Sa principale responsabilité est de superviser et de mettre en œuvre les nominations et les élections annuelles du conseil d'administration.
Fonctions principales	<p>Le comité s'acquittera des principales tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rechercher, identifier et recruter des personnes qualifiées pour se présenter à l'élection des administrateurs - en plus de rechercher des candidats par le biais des réseaux habituels au sein de la communauté sportive locale, le comité lancera également un appel ouvert à candidatures par le biais d'efforts promotionnels comprenant, sans s'y limiter, des communiqués de presse, le site Web de RC et les sites Web des partenaires provinciaux de RC, le SIRC, d'autres services en ligne le cas échéant, et des annonces dans les journaux locaux; • s'assurer que les candidats à l'élection possèdent les qualifications requises pour servir en tant qu'administrateur, et qu'ils remplissent les exigences énoncées dans les règlements de Racquetball Canada; • déterminer les compétences et les qualités que le conseil doit posséder; • communiquer directement avec chaque candidat pour discuter des rôles, des responsabilités et des attentes d'un administrateur; • promouvoir la diversité du conseil d'administration en ce qui concerne le sexe, l'âge, la langue, l'origine ethnique, les antécédents professionnels et les expériences personnelles; • tenir compte des compétences spécifiques et souhaitées requises pour le conseil dans son ensemble lors de la sollicitation des candidatures; • conformément aux règlements administratifs, superviser tous les aspects des procédures d'élection menant à l'assemblée générale annuelle, y compris l'identification et l'application des délais spécifiques et de toute autre exigence administrative; • le cas échéant, identifier les personnes susceptibles d'être nommées à un poste d'administrateur et conserver ces informations à l'usage des futurs comités de gouvernance; • s'acquitter de ces tâches d'une manière qui encourage une vision à long terme des besoins en leadership de RC, ainsi que la planification de la succession du conseil; • toute autre tâche que le conseil d'administration peut déléguer au comité de temps à autre. • Examiner les politiques et les règlements

Autorité	<p>Le comité exercera son autorité conformément au plan d'exploitation de Racquetball Canada et aux dispositions supplémentaires énoncées dans le présent mandat et le fera sans interférence du conseil d'administration, sauf si cela est décrit dans le présent document.</p> <p>Le comité, avec l'approbation du conseil, peut créer des sous-comités ou des groupes de travail pour traiter de questions spécifiques en rapport avec le mandat du comité.</p>
Composition	<p>Le comité sera composé de trois (3) personnes nommées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration désignera l'une des trois (3) personnes pour agir en tant que président.</p> <p>Les membres du comité ont un mandat de trois (3) ans, qui peut être renouvelé par le conseil d'administration. Un (1) membre du comité sera nommé par rotation pour un mandat de trois (3) ans.</p>
Réunions	<p>Le comité se réunira par téléphone ou en personne, selon les besoins. Les réunions auront lieu à l'appel du président.</p>

Ressources	<p>Le comité recevra les ressources raisonnables nécessaires de Racquetball Canada pour remplir son mandat, tel qu'approuvé par le conseil d'administration de RC. Le comité peut, de temps à autre, recevoir un soutien administratif de Racquetball Canada.</p>
Rapport	<p>Les rapports d'étape lors d'une réunion du conseil d'administration, ou les rapports complets lors d'une réunion des membres, sont présentés par le président.</p>
Approbation et révision	<p>Le conseil d'administration réexaminera régulièrement le présent mandat, avec la contribution du comité, le cas échéant.</p>
Autre	

	Comité de sélection du Temple de la renommée
Mandat	Le comité de sélection du Temple de la renommée est un comité du conseil d'administration de Racquetball Canada (RC). Sa principale responsabilité est de superviser et de sélectionner les membres du Temple de la renommée de Racquetball Canada.
Fonctions principales	<p>Le comité s'acquittera chaque année des principales tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • passer en revue les nominations au Temple de la renommée; • s'assurer que les nominations sont complètes; • utiliser la matrice de présélection pour évaluer le mérite des nominations au Temple de la renommée; • voter sur les nominations au Temple de la renommée; • recommander au conseil d'administration les noms des personnes à introniser au Temple de la renommée. <p>Réviser la politique et les procédures du Temple de la renommée et, au besoin, recommander des révisions au conseil d'administration. Le comité aura l'autorité de retenir, avec l'approbation du conseil et aux frais de Racquetball Canada, les services de ressources externes au besoin.</p>
Autorité	<p>Le comité exercera son autorité conformément au plan d'exploitation de Racquetball Canada, à la politique et aux procédures du Temple de la renommée et aux dispositions additionnelles énoncées dans le présent mandat, et ce, sans ingérence du conseil d'administration, sauf si cela est décrit dans le présent document.</p> <p>Le comité, avec l'approbation du conseil, peut créer des sous-comités ou des groupes de travail pour traiter de questions spécifiques en rapport avec le mandat du comité.</p>
Composition	<p>Le comité sera composé de cinq (5) personnes nommées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration désignera l'une des cinq personnes pour agir en tant que président. Dans la mesure du possible, l'un des membres du comité sera un membre du Temple de la renommée.</p> <p>Le comité maintiendra également une réserve de deux (2) autres bénévoles nommés par le conseil d'administration. Le comité puisera dans cette réserve de bénévoles si un membre n'est pas disponible en raison d'un conflit d'intérêts lié à une nomination ou si un poste est vacant au sein du comité.</p> <p>La directrice administrative de Racquetball (ou son représentant) sera un membre d'office de ce comité.</p> <p>Les membres du comité ont un mandat de trois (3) ans, qui peut être renouvelé par le conseil d'administration. Un (1) membre du comité sera nommé par rotation pour un mandat de trois (3) ans.</p>
Réunions	Le comité se réunira virtuellement ou en personne, selon les besoins. Les réunions se tiendront à la demande du président.
Ressources	Le comité recevra les ressources raisonnables nécessaires de Racquetball Canada pour remplir son mandat, tel qu'approuvé par le conseil. Le comité peut, de temps à autre, recevoir un soutien administratif de Racquetball Canada.

Rapport	Des rapports d'étape lors d'une réunion du conseil d'administration, ou des rapports complets lors d'une réunion des membres, seront présentés par voie électronique par le président ou la directrice administrative de Racquetball Canada.
Approbation et révision	Le conseil d'administration réexaminera régulièrement le présent mandat, avec la contribution du comité, le cas échéant.
Autre	

Comité de haute performance	
Mandat	<p>Le comité de la haute performance est un comité du conseil d'administration de Racquetball Canada (RC). Sa principale responsabilité est la supervision et la mise en œuvre de la section du <i>développement de l'athlète de haute performance</i> du plan d'exploitation de Racquetball Canada.</p>
Fonctions principales	<p>Le comité s'acquittera des principales tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer et surveiller un plan de haute performance pour RC en fonction des étapes <i>S'entraîner à gagner</i> et <i>S'entraîner à la compétition</i> du cadre de développement à long terme de l'athlète de RC; • effectuer une évaluation annuelle du plan de haute performance pour confirmer que les objectifs du plan de haute performance sont atteints et donnent les résultats escomptés; • identifier les athlètes ayant la capacité potentielle de concourir avec succès au niveau international; • élaborer et recommander au conseil d'administration de RC le processus et les critères à utiliser pour la sélection des athlètes et des entraîneurs du programme de l'équipe nationale et des équipes spécifiques pour les tournois et les compétitions internationales, qui devront être approuvés par le conseil d'administration avant d'être mis en œuvre; • mettre en œuvre le processus et les critères approuvés par le conseil d'administration de RC pour sélectionner les athlètes et les entraîneurs du programme de l'équipe nationale et des équipes pour les tournois et les compétitions internationales; • élaborer et recommander au conseil d'administration de RC le processus et les critères à utiliser pour la sélection et la nomination des athlètes au Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada, qui devront être approuvés par le conseil d'administration avant d'être mis en œuvre; • mettre en œuvre le processus et les critères approuvés par le conseil d'administration de RC pour la nomination et la sélection des athlètes et des entraîneurs dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada; • recommander à la directrice administrative la nomination d'un bénévole pour agir en tant que chef d'équipe, selon les besoins, lors des événements internationaux; • collaborer avec les comités de développement de l'athlète et de développement du sport, selon les besoins, pour élaborer et mettre en œuvre le système de développement de l'athlète en mettant particulièrement l'accent sur les étapes <i>S'entraîner à gagner</i> et <i>S'entraîner à la compétition</i> du développement à long terme de l'athlète; • développer et mettre en œuvre des mécanismes permettant à la communauté élargie de RC de comprendre les programmes de haute performance, contribuant ainsi à la création d'une approche unifiée de l'entraînement de haute performance et du développement des athlètes; • avec la directrice administrative, élaborer le budget annuel du comité qui sera recommandé au conseil d'administration de RC pour approbation; • s'assurer que le matériel et les données développés concernant le programme de haute performance de RC sont mis à jour et partagés avec le

	<p>bureau national de RC.</p> <p>Le comité aura l'autorité de retenir, avec l'approbation du conseil et aux frais de Racquetball Canada, les services de ressources externes, y compris des scientifiques du sport et des formateurs d'entraîneurs.</p>
Autorité	Le comité exercera son autorité conformément au plan d'exploitation de Racquetball Canada et aux dispositions supplémentaires énoncées dans le présent mandat et le fera sans interférence de la part du conseil d'administration, à moins que cela ne soit décrit ici.

	Le comité, avec l'approbation du conseil, peut créer des sous-comités ou des groupes de travail pour traiter de questions spécifiques en rapport avec le mandat du comité.
Composition	<p>Le comité sera composé de trois (3) personnes nommées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration désignera l'une des trois (3) personnes pour agir en tant que président.</p> <p>L'administrateur de la haute performance et du développement du sport de Racquetball Canada sera un membre d'office de ce comité.</p> <p>Les membres du comité ont un mandat de trois(3) ans, qui peut être renouvelé par le conseil d'administration. Un (1) membre du comité sera nommé à tour de rôle pour un mandat de trois (3) ans.</p>
Réunions	Le comité se réunira par téléphone ou en personne, selon les besoins. Les réunions auront lieu à l'appel du président.
Ressources	Le comité recevra les ressources raisonnables nécessaires de Racquetball Canada pour remplir son mandat, tel qu'approuvé par le conseil d'administration de RC. Le comité peut, de temps à autre, recevoir un soutien administratif de Racquetball Canada.
Rapport	Des rapports d'étape lors d'une réunion du conseil d'administration, ou des rapports complets lors d'une réunion des membres, sont présentés par voie électronique par le président ou l'administrateur de la haute performance et du développement du sport de Racquetball Canada.
Approbation et révision	Le conseil d'administration réexaminera régulièrement le présent mandat, avec la participation du comité, le cas échéant.
Autre	

	Comité du marketing et des communications
Mandat	<p>Le comité du marketing et des communications est un comité du conseil d'administration de Racquetball Canada (RC). Sa principale responsabilité est la supervision et la mise en œuvre du marketing et des communications de Racquetball Canada (site Web et réseaux sociaux) et de la section <i>marketing et promotion</i> du plan d'exploitation de Racquetball Canada.</p>
Fonctions principales	<p>Le comité s'acquittera des principales tâches suivantes :</p> <p>Marketing</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un plan de génération de revenus en coordination avec la directrice administrative. • Offrir des conseils et un aperçu des possibilités de marketing et de collecte de fonds. • Communiquer si nécessaire avec des personnes d'influence. • Rechercher et faire des recommandations pour les sources de revenus. • Créer et gérer des événements de collecte de fonds • Créer des sous-comités, si nécessaire, pour diriger des projets spécifiques. <p>Communications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des partenariats avec les médias locaux et nationaux afin de maximiser l'exposition des événements et des athlètes de RC. • Gérer la diffusion en direct des événements nationaux de RC, le cas échéant. • Gérer les comptes de réseaux sociaux de RC • Mettre régulièrement à jour les réseaux sociaux et le site Web concernant les performances et les événements des athlètes de RC (c'est-à-dire les événements de sélection, les événements de tournée, les championnats canadiens et les résultats de l'équipe internationale itinérante). • Travailler avec la directrice administrative pour tenir à jour le site Web de RC. • Aider les partenaires provinciaux en ce qui concerne leurs sites web (ceux qui sont liés au site national de RC). • Assister la directrice administrative en matière de communication, selon les besoins • Créer des sous-comités, si nécessaire, pour diriger des projets spécifiques. <p>Le comité aura l'autorité de retenir, avec l'approbation du conseil d'administration et aux frais de Racquetball Canada, les services de ressources externes, y compris le support de diffusion pour les événements en direct et l'accès à de l'expertise en matière de collecte de fonds.</p>
Autorité	<p>Le comité exercera son autorité conformément au plan d'exploitation de Racquetball Canada et aux dispositions supplémentaires énoncées dans le présent mandat et le fera sans interférence du conseil d'administration, sauf si cela est décrit dans le présent document.</p> <p>Le comité, avec l'approbation du conseil, peut créer des sous-comités ou des groupes de travail pour traiter de questions spécifiques en rapport avec le mandat du comité.</p>

Composition	<p>Le comité sera composé de trois (3) personnes nommées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration désignera l'une des trois (3) personnes comme président.</p> <p>La directrice administrative de Racquetball sera un membre d'office de ce comité.</p>
	<p>Les membres du comité ont un mandat de trois (3) ans, qui peut être renouvelé par le conseil d'administration. Un (1) membre du comité sera nommé à tour de rôle pour un mandat de trois (3) ans.</p>
Réunions	<p>Le comité se réunira par téléphone ou en personne, selon les besoins. Les réunions se tiendront à la demande du président.</p>
Ressources	<p>Le comité recevra les ressources raisonnables nécessaires de Racquetball Canada pour remplir son mandat, tel qu'approuvé par le conseil d'administration de RC. Le comité peut, de temps à autre, recevoir un soutien administratif de Racquetball Canada.</p>
Rapport	<p>Des rapports d'étape lors d'une réunion du conseil d'administration, ou des rapports complets lors d'une réunion des membres, seront présentés par voie électronique par le président ou la directrice administrative de Racquetball Canada.</p>
Approbation et révision	<p>Le conseil d'administration réexaminera régulièrement le présent mandat, avec la contribution du comité, le cas échéant.</p>
Autre	

	Comité pour la sécurité du sport et le filtrage
Mandat	<p>Le comité pour la sécurité du sport et le filtrage est un comité du conseil d'administration de Racquetball Canada. Sa principale responsabilité est la supervision et la mise en œuvre de la <i>politique de filtrage et de la politique de sanction</i> de Racquetball Canada. Le comité décide d'approuver ou non la participation d'un individu à un poste désigné, tel que décrit dans la <i>politique de filtrage</i> et la <i>politique de sanction</i>.</p>
Fonctions principales	<p>Le comité s'acquittera des principales tâches suivantes :</p> <p>Sport sécuritaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et faire respecter l'adhésion de l'organisme à Sport pur et son engagement continu envers les principes de Sport pur. • Maintenir et faire respecter l'engagement de l'Organisation envers le mouvement Entraînement responsable. • Créer, maintenir et superviser la <i>politique de filtrage</i> de l'Organisation, le <i>code de conduite</i>, les exigences pertinentes en matière de sanctions ainsi que les procédures de résolution des conflits et les procédures disciplinaires. • Examiner régulièrement les processus et les résultats en matière de résolution des litiges et de discipline. • Assurer la diffusion des politiques et procédures de l'Organisation directement aux bénévoles, aux athlètes, aux entraîneurs, aux officiels, aux parents et aux tuteurs. • Veiller à ce que les politiques et procédures de l'Organisation soient affichées publiquement sur le site Web de l'Organisation et mentionnées sur les formulaires d'inscription. • Coordonner les sessions de formation et/ou d'orientation concernant le contenu des politiques et procédures de l'Organisation. • Identifier les possibilités de formation en matière de perfectionnement professionnel pour le conseil d'administration et les bénévoles, et distribuer les ressources et les informations. • Conseiller le conseil d'administration sur les activités et les programmes de gestion des risques de l'Organisation. • Fournir l'expertise et les ressources nécessaires pour améliorer la qualité des discussions du conseil d'administration sur les questions de gestion des risques et faciliter la prise de décision efficace du conseil dans ce domaine. • Toute autre tâche que le conseil d'administration peut déléguer au comité de temps à autre. <p>Filtrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recevoir et examiner les vérifications de dossiers de police ("VDP") des personnes qui occupent des postes de confiance et d'autorité au sein des programmes de Racquetball Canada (c.-à-d. les "postes désignés"), tel que décrit dans la <i>politique de filtrage</i>. • Sur la base de son examen des VDP, déterminer si la participation d'une personne à un poste désigné est appropriée, en se basant sur le fait que les VDP contiennent ou non une "infraction pertinente", comme décrit dans la <i>politique de filtrage</i>. • Pour chaque individu, décider d'approuver la participation, de la refuser ou de l'approuver sous certaines conditions. • Si l'approbation de la participation est assortie de conditions, déterminer les conditions appropriées à attacher à la participation. • Conserver des traces écrites des communications avec les personnes et avec

	<p>Racquetball Canada, le cas échéant.</p> <ul style="list-style-type: none">• Contribuer, sur demande, à toute révision de la <i>politique de filtrage</i>.• S'acquitter des autres tâches qui peuvent être déléguées au comité par le conseil d'administration.
--	--

	<p>Le comité aura l'autorité de retenir, avec l'approbation du conseil et aux frais de Racquetball Canada, les services de ressources externes, y compris un conseiller juridique ou d'autres experts tels que des policiers, des consultants en gestion des risques ou des spécialistes en sélection de bénévoles.</p>
--	---

Autorité	<p>Le comité exercera son autorité conformément à la <i>politique de filtrage</i> et aux dispositions supplémentaires énoncées dans le présent mandat, et ce, sans ingérence du conseil.</p> <p>Le comité, avec l'approbation du conseil, peut créer des sous-comités ou des groupes de travail pour traiter de questions spécifiques en rapport avec le mandat du comité.</p>
Composition	<p>Le comité sera composé de trois (3) personnes nommées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration nommera une personne qui agira à titre de président.</p> <p>La directrice administrative de Racquetball sera un membre d'office de ce comité. Les membres du comité ont un mandat de deux ans, qui peut être renouvelé par le conseil d'administration.</p>
Réunions	<p>Le comité se réunira par téléphone ou en personne, selon les besoins. Les réunions se tiendront à la demande du président.</p>
Ressources	<p>Le comité recevra les ressources nécessaires de Racquetball Canada pour remplir son mandat. Le comité peut, de temps à autre, recevoir un soutien administratif de Racquetball Canada.</p>
Rapport	<p>Des rapports d'étape lors d'une réunion du conseil d'administration, ou des rapports complets lors d'une réunion des membres, seront présentés par voie électronique par le président ou la directrice administrative de Racquetball Canada.</p>
Approbation et révision	<p>Le conseil d'administration réexaminera régulièrement le présent mandat, avec la contribution du comité, le cas échéant.</p>
Autre	

Comité de développement du sport	
Mandat	<p>Le comité de développement du sport est un comité du conseil d'administration de Racquetball Canada (RC). Sa principale responsabilité est de superviser et de mettre en œuvre la section du plan d'exploitation de Racquetball Canada consacrée au <i>développement du sport</i>.</p>
Fonctions principales	<p>Le comité s'acquittera des principales tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir les lieux des compétitions nationales selon la <i>grille de sélection des candidatures</i> de Racquetball Canada. • Sélectionner les officiels pour les compétitions nationales et internationales conformément à la <i>politique de sélection des officiels</i> de Racquetball Canada. • Mettre en place une formation pour les officiels lors des compétitions nationales. • Développer, maintenir et mettre en œuvre le programme de formation et d'évaluation de Racquetball Canada pour les officiels. • Définir le calendrier de publication des classements et travailler avec la personne qui établit les classements pour s'assurer que les classements sont corrects et terminés à temps. • Maintenir et mettre à jour les règles et processus de classement. • Travailler avec l'administrateur de la haute performance et du développement du sport pour mettre en œuvre et développer le programme du PNCE (formation des entraîneurs) pour le racquetball. • Soutenir l'approbation des sanctions pour les compétitions, le cas échéant (par l'intermédiaire de la directrice administrative). • Collaborer avec le comité de développement des athlètes et le comité de haute performance, si nécessaire. <p>Le comité aura l'autorité de retenir, avec l'approbation du conseil et aux frais de Racquetball Canada, les services de ressources externes au besoin.</p>
Autorité	<p>Le comité exercera son autorité conformément au plan d'exploitation de Racquetball Canada et aux dispositions supplémentaires énoncées dans le présent mandat et le fera sans interférence du conseil d'administration, sauf si cela est décrit dans le présent document.</p> <p>Le comité, avec l'approbation du conseil, peut créer des sous-comités ou des groupes de travail pour traiter de questions spécifiques en rapport avec le mandat du comité.</p>
Composition	<p>Le comité sera composé de trois (3) personnes nommées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration désignera l'une des trois (3) personnes pour agir en tant que président.</p> <p>L'administrateur de la haute performance et du développement du sport de Racquetball Canada sera un membre d'office de ce comité.</p> <p>Les membres du comité ont un mandat de trois (3) ans, qui peut être renouvelé par le conseil d'administration. Un (1) membre du comité sera nommé à tour de rôle pour un mandat de trois (3) ans.</p>

Réunions	Le comité se réunira par téléphone ou en personne, selon les besoins. Les réunions se tiendront à la demande du président.
----------	--

Ressources	Le comité recevra les ressources raisonnables nécessaires de Racquetball Canada pour remplir son mandat, tel qu'approuvé par le conseil d'administration de RC. Le comité peut, de temps à autre, recevoir un soutien administratif de Racquetball Canada.
Rapport	Des rapports d'étape lors d'une réunion du conseil d'administration, ou des rapports complets lors d'une réunion des membres, seront présentés par voie électronique par le président ou l'administrateur de la haute performance et du développement du sport de Racquetball Canada.
Approbation et révision	Le conseil d'administration réexaminera régulièrement le présent mandat, avec la contribution du comité, le cas échéant.
Autre	